

Objectifs de la démarche d'emprunts d'œuvres

En partenariat avec le Rectorat de l'Académie de Lille, le Frac Grand Large — Hauts-de-France propose à tous les enseignants d'accueillir gratuitement des œuvres issues de sa collection dans les établissements scolaires.

Ce dispositif éducatif ouvert aux écoles, collèges et lycées permet notamment de mettre en œuvre le PEAC (parcours d'éducation artistique et culturelle) par une découverte authentique d'une œuvre d'art. Cette rencontre accompagne également la réforme de l'éducation nationale dans la mise en place des EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) en favorisant des projets ambitieux s'appuyant sur des pratiques vivantes autour des œuvres de la collection du Frac.

Informations pratiques

- Le prêt d'œuvre est gratuit.
- Le prêt est accordé pour un minimum de 15 jours dans les établissements scolaires.
- L'établissement scolaire emprunteur a la possibilité de choisir une ou deux œuvres de la sélection « Élèves à l'œuvre ».
- L'assurance des œuvres est à la charge du Frac.
- L'installation des œuvres est effectuée par la régie du Frac sauf dans le cas où, à titre exceptionnel, l'équipe de la régie du Frac serait indisponible (l'établissement scolaire s'engage à suivre les consignes à la manipulation et à la mise en place des œuvres).
- Le transport des œuvres est à la charge de l'établissement scolaire. Néanmoins la régie du Frac peut se charger du transport des œuvres moyennant un dédommagement financier de 60 centimes d'euros par kilomètre.
- L'établissement scolaire doit réserver une salle (un espace identifié dans le CCC, dans une salle de réunion, une salle de classe vide...) pour l'exposition.
- La salle d'exposition de l'œuvre doit fermer à clé et l'établissement doit être sous alarme. Il est possible de louer un système d'alarme temporaire si l'établissement n'est pas équipé.
- L'exposition des travaux d'élèves doit être identifiée et séparée de l'exposition des œuvres du Frac.
- Les caisses de transport des œuvres devront être stockées dans un endroit propre et sec le temps de l'exposition (en dehors de la salle d'exposition).

Conception du projet et demande officielle de prêt

Au début de l'année scolaire précédent votre exposition, le dossier de sélection des œuvres pour l'année suivante est téléchargeable sur le site du Frac et sur le site académique des Arts Plastiques dans l'onglet dispositif culturel.

Les enseignants porteurs du projet peuvent choisir une ou deux œuvres issues de cette sélection pour concevoir leur projet en fonction de leurs objectifs d'enseignement.

Un formulaire de demande de prêt est téléchargeable sur le site du Frac ou sur le site académique des arts plastiques. Il devra être complété et retourné au Frac **avant le 1^{er} juin 2020** sous couvert du chef d'établissement. La demande de prêt sera soumise à l'étude par le Frac selon la pertinence du projet pédagogique et des conditions d'accueil des œuvres.

Si le projet est validé, le chef d'établissement recevra un courrier officiel avant les vacances d'été.

Contacts pour vous aider à préparer votre projet

N'hésitez pas à contacter les enseignantes chargées de mission qui sont là pour vous aider en amont à préparer votre dossier d'emprunt d'œuvre et à construire votre dossier pédagogique.

■ Carole Darcy (enseignante missionnée) :

carole.darcy@ac-lille.fr

■ Violaine Desportes (enseignante missionnée) :

violaine.desportes@ac-lille.fr